

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme (Loi ALUR et LAAAF) le conseil a modifié le projet d'aménagement et de développement durable du PLU qui devrait s'achever en fin d'année.

Le conseil autorise la modification des statuts de la CCKB pour le rajout d'une compétence cinéma afin de soutenir financièrement le cinéma de Rostrenen et pour la modification de la compétence Service public d'Assainissement Non collectif (SPANC)

Accord du conseil pour l'adhésion au CLIC de Rostrenen

Le conseil autorise le versement d'une somme de 52 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux enfants en difficultés (RASED) de Rostrenen dont dépend l'école de Paule

L'entreprise ETA d'ARMOR a été retenue pour le débroussaillage des voies communales

Suite à l'enquête publique relative aux cessions de terrain du domaine public aux lieudits Kériou, Kergonan et Cajan, et après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil émet un avis favorable aux 3 cessions.

Le conseil fixe comme suit le prix du repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée 2015 :

Repas enfant : 2.72 €

Repas adulte : 4.90 €

Suite à la proposition du Conseil Départemental, le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition par la Commune du chemin d'accès au mémorial de la Pie.

Le conseil a voté la motion suivante en soutien aux salariés de la base Intermarché de Rostrenen :

L'annonce de la fermeture de la base Intermarché de Rostrenen a constitué une surprise et un choc pour les habitants du Centre-Bretagne. Ce sont plus de 200 emplois directement menacés sur le site dont plusieurs salariés concernés sur la commune de Paule, sans compter l'ensemble des emplois induits sur le territoire.

Les élus déplorent la délocalisation décidée par le groupe ITM LAI alors que toutes les conditions étaient réunies pour conforter l'activité sur le site actuel avec de surcroît l'arrivée imminente de la 2x2 voies à proximité de l'entreprise.

Le conseil municipal de Paule tient à exprimer son soutien sans faille aux salariés menacés de perdre leur emploi, à leurs familles et demande aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives afin de maintenir une activité sur le site et préserver ainsi les emplois et éviter des conséquences économiques et sociales catastrophiques pour notre territoire et ses habitants.